

Débats - A propos du livre de Noiriel et Beaud : Race et sciences sociales - essai sur les usages publics d'une catégorie

mercredi 21 avril 2021, par [ARVOIS Emmanuel](#) (Date de rédaction antérieure : 16 avril 2021).

Sommaire

- [Posture critique ou posture](#)
- [L'épreuve des faits](#)
- [Une histoire incomplète \(...\)](#)
- [Pour en sortir](#)

Au début de la conclusion de leur livre, S. Beaud et G. Noiriel écrivent :

« Si nous avons consacré tout un livre à cet enjeu à la fois scientifique et politique de la question raciale dans la France contemporaine, en sachant à l'avance que sa réception dans notre milieu des sciences sociales sera largement biaisée par le climat passionné, voire éruptif (et de ce fait fort peu propice au débat scientifique) qui règne sur ce sujet depuis quelques années, c'est bien parce que l'accent mis, souvent de manière exclusive, sur ce mode de catégorisation du monde social dans l'espace public nous paraît constituer aujourd'hui une forme d'impasse pour le combat en faveur de l'émancipation, tant sur le plan de la science sociale elle-même que sur le plan politique ».

Il est légitime et nécessaire en effet de soumettre à la critique la perspective raciale en science sociale, d'en critiquer les usages, qu'ils soient exclusifs ou non. Y compris, et même surtout, dans les manières d'appréhender et de combattre les inégalités et les discriminations qui frappent les groupes victimes de racisme eux-mêmes (racisme pour faire simple, pris au sens générique très large). Ne serait-ce que parce qu'en effet comme le soulignent les auteurs, il faut se méfier des mécanismes d'assignation. Mais c'est nécessaire surtout parce les inégalités et les discriminations effectivement à l'œuvre empruntent inextricablement aux différentes dimensions de l'identité et de l'appartenance des individus. En réalité, pour une part essentielle, ces inégalités et discriminations sont produites et reproduites sous une forme largement intégrée et combinée. Dès lors, s'il va de soi que le racisme peut difficilement être appréhendé indépendamment des autres dimensions d'oppression, la réciproque est vraie : on ne peut faire l'économie ni du racisme, ni de la production politique et sociale de la « race » (ou des autres catégories de discrimination en raison de l'origine) dans la critique des oppressions et de l'exploitation et dans les combats pour l'émancipation. Bien entendu il est acquis dans ce cadre que la notion de race n'épuise pas à elle seule toutes les formes prises par la stigmatisation raciste et l'usage raciste et xénophobe des éléments qui composent l'identité des individus ou des groupes.

D'ailleurs le racisme se donne à lui-même ses objets. Dans une large mesure même il les produit. L'antisémitisme moderne de la fin du 19^e et de la première moitié du 20^e siècles en Europe englobait dans une même haine des figures multiples du judaïsme, extrêmement disparates, opposées parfois, voire antagonistes. L'islamophobie, toutes choses égales par ailleurs, procède également ainsi aujourd'hui avec les musulman.es. Dans ce cadre, le fait que la « race » ou la « culture », soient des

constructions sociales et idéologiques problématiques, au même titre que la construction sociale du genre d'ailleurs, et qu'elles soient en même temps difficiles à dissocier des autres dimensions de l'existence sociale, n'est pas un argument pour nier ni leur portée ni leur efficacité spécifiques dans la production et la reproduction des inégalités, des oppressions et de l'exploitation.

Dans ces conditions, j'y reviendrai en conclusion, appréhender sérieusement les problèmes que posent le racisme et la xénophobie dans le combat pour l'émancipation, c'est prendre en considération sérieusement la perspective intersectionnelle et en tirer les conséquences qui s'imposent. C'est-à-dire concrètement considérer les processus de production et de reproduction des inégalités et des discriminations dans toutes leurs dimensions et leurs interactions. C'est-à-dire encore leur rôle combiné dans la pérennisation des formes de domination et d'exploitation.

Le « classisme » de S. Beaud et G. Noiriel peut flatter un certain tropisme « marxiste », ou simplement anticapitaliste. Et le débat reste ouvert d'ailleurs sur la portée respective des différentes dominations pour la perspective de l'émancipation – loin de moi l'idée de le clore, au contraire ! Il s'agit plutôt de l'ouvrir justement. Mais la solution pour s'en sortir n'est pas de nier les différentes dimensions de la production et de la reproduction des inégalités et des oppressions. Ce n'est pas d'en privilégier une au détriment des autres (la classe au détriment du genre par exemple). Quand le classisme fait écran au racisme, ou quand l'analyse sociale fait écran à la perception des discriminations, nous avons donc un problème.

Posture critique ou posture polémique

Noiriel et S. Beaud revendiquent le parrainage de Durkheim, Weber et Bourdieu pour défendre une vision néo-positiviste des sciences sociales. Même s'ils ne prennent pas toujours soin d'en cerner les contours plus rigoureusement, ils développent des analyses critiques de la production théorique « décoloniale » dont on peut partager les questionnements¹. Notamment lorsqu'ils soulignent les effets d'assignation, pour les individus et les groupes, des catégories construites et mobilisées par la sociologie et l'histoire, et lorsqu'ils mettent en garde dans cette perspective contre les risques liés à l'usage dans la pensée critique de la catégorie de race. Ou lorsqu'ils soulignent l'aveuglement à l'égard des différenciations internes, socio-économiques et culturelles, des groupes considérés sous cet angle. Ou encore lorsqu'ils pointent également une certaine indifférence à l'égard de la question sociale et des inégalités économiques de certaines théories contemporaines sur le racisme². Également lorsqu'ils alertent sur l'usage problématique ou dangereux par les états et les médias, en termes d'assignation, des catégories construites par les experts (démographes ou politistes notamment) sur le terrain de l'identification raciale ou ethnique des individus ou des groupes³. Enfin lorsqu'ils critiquent l'usage éditorial et académique qui peut être fait de la *posture décoloniale*, dans une perspective de promotion de soi et de business de l'histoire⁴.

Noiriel et S. Beaud défendent donc une prise de distance avec les usages polémiques et politiques des sciences sociales dans le contexte du débat public actuel sur le racisme en France. Mais ce sont pourtant une série de thèses polémiques à caractère théorico-politique qui sous-tendent leur intervention. L'idée que la polarisation sur les questions de race et d'identité d'une partie de la gauche antiraciste, des universitaires et des médias critiques, nourrit en retour une polarisation malsaine du débat public sur ces questions. L'idée que ce mécanisme serait lié à une instrumentalisation spectaculaire de ce débat et de ses enjeux par le système médiatique. L'idée complémentaire que les deux camps opposés dans ce débat – les intellectuels antiracistes « identitaires » ou « décoloniaux » et leurs adversaires – se livreraient à un usage convergent des médias et que d'une certaine manière ils seraient solidaires, formeraient un couple inséparable dans la mise en scène par ceux-ci (les médias) de leur confrontation. L'idée enfin que cette situation

générale résulterait de l'effacement de la question sociale dans l'histoire et la sociologie critiques et dans les discours de la gauche, laquelle en promouvant les revendications identitaires, au tournant des années 1980-2000, au détriment des questions sociales, aurait ouvert une brèche, puis un boulevard, à la droite et à l'extrême droite racistes en installant le débat public sur le terrain qui leur convient le mieux.

Dans cette présentation critique, on doit d'abord s'étonner que soient mis sur le même plan de manière polémique, des acteurs (universitaires, médias et journalistes « critiques ») qui prennent position ouvertement contre le racisme, et des acteurs (intellectuels de pouvoir, publicistes et médias dominants) qui au contraire tendent à le banaliser, sinon même à le répandre ou à l'encourager sous différentes formes. On doit s'étonner également de la réduction des combats menés notamment au travers de la « Marche pour l'égalité et contre les discriminations » de 1983 à la promotion de « revendications identitaires »⁵.

L'épreuve des faits

Leur livre se décompose en trois parties. La première partie rédigée intégralement par Noiriel se veut essentiellement une histoire du concept de race et de son usage politique dans le contexte français essentiellement aux 19^e et 20^e siècles, jusque dans les années 1960. La seconde, écrite pour l'essentiel à deux, analyse ce que les auteurs présentent comme un basculement théorique et conceptuel, qu'ils relient au contexte intellectuel et politique de l'après 1968, du concept de classe vers le concept de race. Enfin la dernière partie, écrite par S. Beaud, mais dont les deux auteurs prennent soin de signaler qu'ils l'endossent ensemble, propose l'analyse d'un cas pratique : une contre-étude de l'affaire dite « Des quotas dans le football français », « lancée » par le quotidien en ligne Médiapart. Ainsi leur ouvrage se veut d'abord une histoire du concept politique de race en France et des erreurs qui ont produit les dérives théoriques et politiques qu'ils dénoncent, puis dans sa troisième partie, une sorte de leçon de sciences sociales appliquées par laquelle il s'agit à la fois d'illustrer les errements auxquels conduisent selon eux les postulats « racialisés » qu'ils combattent et en même temps de proposer un contre-modèle d'analyse des situations sociales.

Cette dernière partie propose donc une mise à l'épreuve des postulats théoriques et méthodologiques des deux auteurs. Comme il faut faire des choix, ce positionnement de la troisième partie du livre comme épreuve critique, justifie qu'on s'y attarde car elle est tout sauf convaincante quant à leur capacité justement à s'extraire du cadre polémique des débats sur le racisme et à promouvoir une démarche critique pertinente en matière d'analyse des discriminations à caractère raciste en France.

L'étude de l'affaire prend pour point de départ la publication en avril 2011, par le quotidien en ligne Médiapart, d'un article titré « *Foot français : les dirigeants veulent moins de Noirs et d'Arabes* »⁶, amorce d'une polémique médiatique et politique impliquant les plus hauts dirigeants de la Direction Technique Nationale⁷ du football français, dont le sélectionneur national Laurent Blanc. Le sociologue voit dans cette affaire une illustration des errements méthodologiques et théoriques qu'il combat dans la manière de poser le débat sur le racisme en France, en même temps que la solidarité de ces errements avec la logique du buzz médiatique, c'est-à-dire avec des stratégies d'instrumentalisation de ces questions par les médias.

S. Beaud écrit : « *Notre intention dans cette dernière partie du livre n'est ni d'excuser ni de dénoncer la FFF. Le but de cette étude de cas (...) est d'examiner à nouveau frais cette affaire en l'inscrivant dans la perspective conceptuelle - le débat race et classe en sciences sociales - de ce livre.* »⁸

Le regard porté sur l'affaire dans ce livre est surdéterminé par les enjeux polémiques qu'y investissent les auteurs. Notamment la volonté d'en faire l'emblème de dérives journalistiques auxquelles conduiraient une « lecture racialisée » de la situation sociale en France. Dès lors, en considérant même que cet angle racial prêche en effet à un débat légitime, cette détermination polémique conditionne entièrement la contre-enquête au détriment de l'objectivité revendiquée. Elle nuit à une considération nuancée de l'affaire, et aboutit sinon à masquer, du moins à minorer fortement des dimensions ayant en effet partie liée avec la question des discriminations à caractère raciste en France. C'est notamment le fait d'une analyse de la situation qui, pour avoir raison du racisme, met l'accent essentiellement sur la détermination interne par les structures nationales du football français de haut niveau, leur fonctionnement, leur histoire et leur situation à l'époque, et relativise la question des discriminations.

Pourtant les plus hauts dirigeants fédéraux du Football français ont bien été amenés lors d'une réunion de la DTN à envisager la mise en œuvre de quotas officiels et illégaux devant s'appliquer au recrutement de jeunes joueurs (13-15 ans) binationaux dans les centres de formation relevant de la FFF et de la DTN, les « pôles espoirs ». Ces quotas discriminatoires étaient destinés à limiter dans ces centres le nombre de joueurs susceptibles, avant l'âge de 21 ans, d'opter pour la sélection nationale du pays d'origine de leurs parents. Comme l'explique S. Beaud cette réflexion, révélée à Médiapart grâce à un enregistrement réalisé par l'un des cadres fédéraux de la DTN qui y assistaient à la réunion, se voulait une réponse à la « fuite » importante de jeunes joueurs binationaux vers la sélection du pays d'origine de leurs parents (les médias et le milieu du foot parlaient alors parfois de « désertions »).

Sur le plan « administratif » cette fuite était favorisée depuis 2003 par une évolution du règlement international de la FIFA (association mondiale de Football) qui avait reculé jusqu'à 21 ans révolus la limite à laquelle un joueur binationnal devait opter définitivement pour la sélection nationale de son choix. Cela dit en 2011, comme le relève S. Beaud, l'affaire prend son sens médiatique dans un contexte particulier : celui qui fait suite à l'échec de l'équipe de France lors du Mondial joué en juin 2010 en Afrique du Sud, et à l'épisode dit de la « grève du bus » à Knysna, au cours duquel la sélection française en conflit ouvert avec le sélectionneur avait refusé de s'entraîner. Il rappelle que cette « crise » a donné lieu par la suite à un déchaînement dans une partie de la presse et des médias, autour du thème des « racailles du foot français », qui visait non seulement individuellement un certain nombre de joueurs vedettes de la sélection française, mais s'étendait également à la place prise par les joueurs issus des quartiers populaires et de l'immigration post-coloniale dans le football en France. Place dont S. Beaud rappelle qu'elle était effectivement devenue très importante à haut niveau (les « pôles espoirs » chargés de la formation des jeunes pour les sélections nationales) depuis le début des années 2000.

S. Beaud souligne par ailleurs que cette crise et les réactions qu'elle entraîne s'inscrivaient plus largement « *sur fond de politisation des affaires du football français* » depuis le début des années 2000, avec l'épisode du match France-Algérie en 2001, interrompu au Stade de France en présence de J. Chirac, avec aussi l'Euro « calamiteux » de 2008 et le reproche fait alors à la sélection française de ne pas chanter *La Marseillaise*. Il faut souligner aussi qu'au-delà du football, elle s'inscrivait dans un contexte politique particulier, la présidence Sarkozy, et dans un contexte social encore marqué par les vastes émeutes de 2005. C'est tous les éléments de ce contexte – et pas seulement d'ailleurs ceux qui relèvent directement de la politisation du football – qui en effet polarisent objectivement « l'affaire des quotas dans le foot français » sur des enjeux liés au racisme en France à l'égard des jeunes issus de l'immigration post-coloniale.

Compte tenu de ces éléments on peut comprendre les critiques de S. Beaud à Médiapart, sur la dimension « raciale » donnée à l'affaire des quotas, comme une volonté de la ramener aux limites d'une discrimination fondée sur le critère administratif de la binationalité. Cela même s'il faut noter

tout de même que cette tournure « raciale » donnée au débat résultait aussi de l'effet produit par les propos de Laurent Blanc lors de la même réunion de la DTN au sujet des aptitudes supposées des joueurs noirs (j'y viens à la fin). Mais quoiqu'il en soit, dans un tel contexte, il est frappant de constater que S. Beaud n'accorde qu'une attention somme toute limitée aux implications pour les jeunes joueurs concernés et leurs familles, et à travers eux pour les catégories concernées de la population vivant en France, de la logique discriminatoire envisagée explicitement par les trois plus hauts dirigeants de la DTN (Blanquart, Monbaerts et Blanc). L'effort du sociologue consiste pour l'essentiel à intégrer cette proposition de quotas de recrutement de jeunes binationaux dans les « pôles espoirs » de la FFF à un schéma déterminé en premier lieu par la logique « footballistique ». Dès lors c'est l'économie du foot, l'analyse de ses structures en France, l'histoire de ses institutions, son rôle de formation et d'éducation sportive, son intégration aux structures de représentation de la nation, sa place sportive dans le monde international du foot, etc. - qui occupent son attention. Ce sont essentiellement ces dimensions qui font l'objet d'une analyse, et qui prévalent donc dans l'étude par rapport à d'autres dimensions d'intérêt de cette affaire. Notamment la manière dont elle est ressentie par les joueurs directement concernés, jeunes ou moins jeunes, et plus largement par les fractions de la population dont ils sont issus. Dès lors la valorisation des causes explicatives internes au monde du foot fait écran à une compréhension élargie des enjeux de cette affaire sous l'angle de la discrimination structurelle (ou « systémique ») et de ses différentes implications.

Cette distorsion est particulièrement manifeste quand on considère le traitement accordé par le sociologue aux raisons qui expliquent les prises de position publiques dans cette affaire de trois internationaux noirs de la sélection française - Lilian Thuram, Jean Alain Boumsong et Patrick Vieira - tous très critiques vis-à-vis des trois dirigeants et de la DTN, réclamant parfois leur départ, en regard de l'effort fait d'autre part pour relativiser leur compréhension des événements en termes de discrimination à caractère raciste. Si la position des trois joueurs est rapportée, elle ne fait l'objet que d'une analyse limitée et superficielle, essentiellement inscrite sous le thème de la « meurtrissure ». De ce point de vue d'ailleurs, la dissociation qu'opère le sociologue entre la réflexion sur les quotas et les propos de Laurent Blanc sur les joueurs noirs, si elle se justifie en partie d'un point de vue analytique, pose néanmoins un problème fonctionnel important dans l'interprétation de cette affaire.

Le déséquilibre est d'autant plus flagrant qu'il en recoupe d'autres. Alors que S. Beaud signale les désaccords qui se sont exprimés au plus haut niveau au sein de la DTN au sujet de la logique de quota envisagée par les dirigeants, et l'existence d'une minorité qui s'est exprimée contre celle-ci dès la réunion où elle a été mise sur la table, il renvoie par la suite essentiellement ces désaccords à des oppositions professionnelles et fonctionnelles au sein des structures de la FFF et de la DTN. Opposition relevant de la logique sportive (style de jeu) et de la logique des fonctions (direction de centre de formation vs sélection nationale), réduisant à nouveau les termes du débat aux enjeux internes au monde du foot et de la FFF, et déconnectant l'affaire de ses autres dimensions. Les auteurs soulignent à différentes reprises dans le livre qu'à leurs yeux « *tout n'est pas politique* », mais les efforts de S. Beaud dans cette contre-enquête semblent consacrés exclusivement, en dehors de quelques concessions au contexte, à dépolitiser totalement l'affaire.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'il passe largement à côté du problème de la discrimination elle-même et de sa perception par les catégories discriminées, consacrant beaucoup de temps à expliquer qu'en réalité il s'agissait de protéger le football de haut niveau français de la pression exercée par les recruteurs des équipes nationales concurrentes, essentiellement en Afrique... Or du côté des joueurs concernés les perceptions sont claires comme un témoignage cité par S. Beaud le met en évidence. Il s'agit de Younès Belhanda, franco-marocain né à Avignon, fils d'ouvrier agricole et joueur professionnel à Montpellier. Le sociologue signale que sa « désertion » pour la sélection nationale marocaine est l'une de celles qui ont pesé dans le contexte qui a présidé

à la réflexion des dirigeants de la DTN sur les « quotas » de binationaux. Son témoignage est recueilli le 5 mai 2011 au moment de l'affaire :

« Au départ entre la France et le Maroc, c'était du 50-50. Le choix était difficile. Mais quand j'ai vu les réactions après le fiasco du Mondial [Afrique du Sud 2010], je me suis dit : « Heureusement qu'il n'y avait pas de Maghrébins dans cette équipe de France ». (...) Avec la France je suis passé au travers de toutes les sélections chez les jeunes (...). Et puis j'ai regardé la sélection pour le Mondial. Il n'y avait pas Nasri ni Ben Arfa ni Benzema. Du coup, je n'ai regardé aucun match des bleus. J'étais dégoûté. »⁹

Ainsi, manifestement parce que la logique qui prévaut consiste à disculper des acteurs de l'accusation de racisme, tout un pan de l'affaire, sous l'angle de ce qu'elle dit à la fois sur la position et la perception des catégories populaires issues de l'immigration post-coloniale en France et sur la perception d'un climat raciste par celles-ci, est finalement occulté ou relativisé.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le traitement de cette question « des quotas » dans le livre, tant les problèmes sont nombreux et les biais manifestes. Au point qu'on se demande pourquoi les auteurs revendiquent cette troisième partie comme l'illustration d'une approche alternative à celles qu'ils dénoncent sur le racisme en France (dans le foot ou ailleurs). On est frappé par exemple de l'attitude de S. Beaud sur les raisons qui ont poussé l'informateur de Médiapart à livrer au média le verbatim de cette réunion où la question des quotas a été mise sur la table. S'il signale que cet entraîneur national était alors profondément choqué par ce qu'il caractérisait comme un climat « raciste » et « islamophobe » particulièrement affirmé au sein des structures de la FFF et au sein même de la DTN depuis le fiasco des « bleus » en Afrique du Sud en 2010, il consacre beaucoup plus de temps à étudier le phénomène de la présence de l'islam dans le foot français, qu'à élucider cette question du racisme qui s'exprimait selon ce témoin, entraîneur issu des quartiers populaires et chargé de la relation avec le monde footballistique des mêmes quartiers populaires (notamment au travers de la pratique du « futsal », le foot en salle, pratiqué sur petit terrain) à différents niveaux de la fédération, y compris au plus haut. Racisme et islamophobie dont par ailleurs il s'est senti lui-même victime.

Les biais dans l'approche sont également particulièrement parlants dans le traitement du second volet de l'affaire, à savoir l'analyse des propos tenus par L. Blanc, comme sélectionneur national, lors de cette même réunion de la DTN, sur les aptitudes physiques et footballistiques supposées des jeunes joueurs noirs respectivement à d'autres catégories¹⁰. Il est là encore frappant de constater que toute la contre-enquête dans cette partie est orientée par un seul objectif : disculper le sélectionneur. Or, à vrai dire, le problème ne peut se réduire à l'enjeu de savoir si Blanc est, ou non, intimement raciste. Mais le travail de S. Beaud consiste alors essentiellement à élucider cette question en se référant à la construction d'un certain nombre de « préjugés » et de « représentations », principalement internes au monde du football, qu'il cherche à dégager de la dimension du racisme. Dissociation qu'il opère notamment au travers de la distinction entre le « simple » préjugé de race (« les noirs courent vite ») et le racisme en tant que tel et en mobilisant également pour cela des catégories anthropologiques telles que « la relation à plaisanterie », dont on se demande bien ce qu'elle vient expliquer dans ce contexte.

En réalité l'effort des auteurs pour sortir d'un cadre théorique « racialisé » qu'ils récuse, ce qui en effet représente une discussion légitime, les conduit à passer à côté des ressorts racistes des discriminations et des représentations qui sont à l'œuvre dans cette affaire. Le fait que ces mécanismes mobilisent en réalité des critères sociaux-ethniques et nationaux qui rendent complexe leur identification exclusive à la dimension de la race ne supprime pas, ni les effets « racisants » des dites représentations, ni les mécanismes discriminatoires qui sont à l'œuvre.

Une histoire incomplète de la race en France (G. Noiriel)

Avant de conclure cette déjà trop longue critique, il faut quand même dire quelques mots de l'approche historique du concept de race qui est proposée dans la première partie du livre par G. Noiriel, l'historien du duo. Celle-ci souffre également selon moi de travers importants. Essentiellement en raison de la perspective qui est choisie. Car en effet c'est surtout d'une histoire intellectuelle du concept de race, et de ses usages politiques dans les discours et les représentations de la nation, principalement sous la Troisième République, dont il s'agit. C'est sur son invention comme « concept scientifique », sa réception savante et dans l'opinion générale en France, et ses usages dans les débats et les discours politiques, parfois sur ses usages législatifs en France même, que se concentre l'attention de l'auteur. Mais ce faisant il n'accorde qu'une place trop limitée à l'existence pratique du racisme comme mode concret d'assignation et de domination dans l'Empire français au 19^e et au début du 20^e siècles. Bref, au fait massif du racisme colonial, de la restauration violente de l'esclavage sous Bonaparte à la violence des conquêtes et des répressions coloniales, ainsi qu'à l'instauration d'une législation administrative d'exception autorisant des formes d'exploitation, de surveillance et de contrôle très étendues et radicales. Législation administrative généralisée principalement sous la forme du code de l'indigénat (des codes de l'indigénat). Or le concept politique de race en France (ou son rôle dans l'histoire de France) mérite de ne pas être envisagé seulement sous l'angle exclusif des conceptualisations explicites (et de leurs traductions dans la législation « métropolitaine »), mais doit être saisi dans les dispositifs institutionnels concrets et les pratiques de répression et de subordination, d'exploitation et d'oppression, auxquelles la colonisation française, y compris sous la République, a donné lieu jusqu'au milieu du 20^e siècle dans l'empire. De ce point de vue le fait administratif et militaire colonial représente une dimension structurelle de l'histoire du racisme en France. Il convient d'en discuter sérieusement les effets dans notre présent.

Pour en sortir

Pour éviter les impasses et les erreurs dans lesquelles tombent les auteurs du livre, pour appréhender différemment les enjeux actuels du racisme et de la xénophobie en France, pour appréhender aussi la production sociale des catégories auxquelles il s'applique (noir.es, musulman.es, juif.ves, arabes, migrant.es, etc.), et les problèmes qu'elle pose pour l'émancipation, il faut donc prendre toute la mesure, de manière non restrictive mais au contraire vraiment « compréhensive », des implications de l'intrication des dominations.

Or, prendre la mesure de cette intrication, ce n'est pas tant chercher un équilibre – voire un compromis – entre les oppressions en mettant l'accent sur celles dont on considère qu'elles sont minorées, que poser la question de la justice sociale et de l'égalité dans toutes leurs dimensions. A cet égard réduire la perspective à l'expression de revendications *culturelles* ou *identitaires*, même si celles-ci existent et peuvent d'ailleurs être légitimes, est une erreur qui nous prive d'un accès au véritable enjeu : l'exigence démocratique radicale. Car en définitive ce sont la démocratie et l'égalité réelles qui sont au cœur des combats contre le racisme, comme des combats contre la domination masculine et contre l'exploitation. Cette perspective démocratique radicale est la seule à même de donner un contenu concret à l'universalisme.

Pour y parvenir, quelques orientations pour le présent (sans prétendre en épuiser la liste) :

1° Mettre en évidence la réalité mesurable des inégalités actuelles et des discriminations (le logement, l'emploi, le comportement quotidien de la police, les « bavures », etc.) pour les combattre, les faire reculer et si possible disparaître. Cela pour suivre le programme tracé par François Héran¹¹

dans sa récente interview au quotidien Libération intitulée La demande de justice ne divise pas la République, elle prend ses promesses au mot. Notamment lorsqu'il déclare : « *Aller à l'idéal pour comprendre le réel* », disait Jaurès. *Certains s'approprient l'idéal au mépris du réel, tandis que d'autres mesurent ce qui sépare le réel de l'idéal.* »

2° Dans ce cadre cesser également de confiner le racisme dans sa dimension subjective (même si bien sûr il existe une subjectivité du racisme) et sortir du piège méthodologique qu'implique justement la limitation au subjectif (« Laurent Blanc est-il ou n'est-il pas *intimement* raciste ?). L'ironie à l'égard du thème de *l'inconscient raciste* (individuel ou collectif), ou le relativisme à l'égard de ses effets, ne doivent pas faire écran à la reconnaissance des conséquences concrètes des représentations et des effets de structure qui forment la matrice des discriminations. Ce qui est vrai à cet égard du sexisme doit l'être aussi à l'égard du racisme.

3° Cesser de nier l'évidence au sujet de l'islamophobie. Cesser de nier sa fonctionnalité raciste au nom du droit de critiquer les religions. Droit qu'il faut à tout prix par ailleurs défendre sans concession. Il faut partir du fait évident que les musulman.es sont victimes de la construction de représentations sociales stigmatisantes et discriminantes, ce qui inclut des stéréotypes essentialisants et une représentation unilatérale de l'Islam comme menace et comme problème. Sous cet angle, comme l'antisémitisme avec les juifs et le judaïsme, l'islamophobie construit et essentialise ses objets : les musulman.es, l'islam.

4° Prendre au sérieux le poids de longue durée de la matrice coloniale. Il faut prendre acte en tout cas, et si je puis dire « à nouveau », du poids et du rôle toujours actif de cette matrice raciste dans notre histoire et dans l'agencement particulier des rapports sociaux entre groupes et individus en France. A cet égard l'enjeu essentiel n'est pas d'ordre historiographique. Il n'est pas prioritairement de rendre ou non justice à un « moment français » de l'histoire décoloniale¹² dans les années 2000 et à ses prolongements les plus contemporains. Même si cette question est importante et représente un des enjeux du débat intellectuel actuel sur le racisme en France. Il est avant tout de rendre toute sa place au rôle central joué par le double colonial de la République dans la construction et les manifestations historiques du racisme dans le pays et dans son empire. Pour cela on pouvait déjà depuis assez longtemps compter sur des ressources historiques, constituées par exemple du côté du groupe des enseignant.es-chercheuses.rs de l'université Paris VII¹³, historien.nes critiques des sociétés non-occidentales et coloniales. Il est à cet égard frappant que Noiriel n'accorde en définitive dans son exposé historique dans ce livre qu'une place limitée à la question coloniale et à sa centralité dans la construction du racisme et du concept politique de race¹⁴.

5° Défendre une perspective intersectionnelle conséquente. C'est-à-dire défendre le point de vue de l'universalisme concret qui part de l'articulation et du chevauchement des oppressions dans le système global de domination et qui pose l'effort pour en assurer la reconnaissance comme condition de l'unification des luttes. Comme le relevait Nancy Fraser dès 1995, la « *distinction entre injustice économique et injustice culturelle est analytique. Dans la pratique elles sont enchevêtrées* ». Et elle poursuit : « *Même les institutions économiques les plus matérielles revêtent une dimension culturelle irréductible (...). Aussi, loin de se produire dans deux sphères hermétiques, l'injustice économique et l'injustice culturelle sont habituellement imbriquées de telle manière qu'elles renforcent dialectiquement* »¹⁵.

Aussi, prendre la mesure de cette intrication ce n'est pas seulement souligner le poids du social dans le racisme. D'ailleurs l'emploi par Noiriel et S. Beaud de l'expression « racisme social », qu'ils inscrivent explicitement dans la perspective des « *cultural studies* » britanniques, vise le *racisme culturel* qui concerne spécifiquement les classes populaires. Cette notion signale à juste titre que l'exploitation et la domination politique des classes populaires s'accompagnent de leur exclusion culturelle, du mépris pour leur culture de classe. Mais il faut en conclure que la domination politique

et sociale, et l'exploitation, s'accompagnent toujours de formes spécifiques d'exclusion culturelle et en tirer toutes les conséquences en ce qui concerne le poids respectif du « social » et du « culturel » dans la construction du racisme.

6° Enfin, pour finir, remettre au centre de l'analyse du racisme le nationalisme et l'état-nation moderne, et aujourd'hui sa crise profonde. A cet égard les auteurs soulignent à juste titre l'apport théorique fondamental et précurseur qu'a représenté à la fin des années 1980 le séminaire marxiste conduit conjointement par Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein à la Maison des Sciences de l'Homme, et le livre auquel il a donné lieu, intitulé « Race, nation, Classe - Les identités ambiguës ». Noiriël, qui a participé au séminaire animé par le philosophe français et l'historien américain, souligne à raison le rôle central accordé dans ce travail collectif à l'universalisation de l'Etat-nation. On peut regretter cependant qu'il n'en tire pas, et S. Beaud avec lui, toutes les conséquences à l'égard des formes contemporaines du racisme en France dans leur rapport avec la construction d'une « ethnicité nationale » en contradiction avec une configuration politique du peuple indifférente à l'ethnie. En effet, le concept « physiologique » de race, ne permet pas de rendre systématiquement compte des catégories construites dans ce cadre et mises en œuvre par l'état et les classes dominantes en France, à la fois pour les mobiliser directement et pour favoriser les processus de division et de différenciation sociale qu'ils instrumentalisent à leur profit. Dans ces conditions les auteurs ont raison d'invoquer d'autres notions, celle de « civilisation » et celle de « culture ». Mais, plutôt que d'opposer cette objection à la « racialisation des rapports sociaux » dans une perspective essentiellement polémique, il serait plus judicieux d'analyser plus profondément et en détail les usages auxquels ces notions ont donné lieu dans des systèmes massifs de discrimination, de domination et d'exploitation en France et dans l'Empire (code de l'indigénat, lois de réquisition militaire et de réquisition de la force de travail coloniale). Comme il serait utile également d'interroger les usages contemporains de ces notions de culture et de civilisation. Il conviendrait de les remettre en perspective dans la crise actuelle de l'Etat-nation et du capitalisme mondialisé, car elles donnent lieu à de nouvelles configurations racistes et xénophobes (pas seulement en France ou en Europe), hautement inflammables et dangereuses pour la perspective de l'émancipation générale.

Emmanuel Arvois (Marseille)

Notes

1 Voir les chapitres 4 et 5, écrits en commun par les deux auteurs. Le Chapitre 4 est intitulé « La légitimation de la question raciale en France ». Le chapitre 5 est intitulé « De l'institutionnalisation des études raciales à leur diffusion dans l'espace public ».

2 On verra notamment au chapitre 5 « Enquête sur la disparition d'un point d'interrogation » et « La condition noire : l'expérience vécue comme *ultima ratio* sociologique ? » (consacrée au livre de Pape Ndiaye).

3 Idem, « La catégorisation de la race : quand l'Ined et Sciences Po entrent en scène ».

4 Idem, « La question raciale dans le business postcolonial ».

5 La Marche est abordée au début de la 2nde partie du livre par les deux auteurs. Dans un chapitre intitulé « *La défaite de la gauche identitaire - Le « beur » : un nouveau personnage sur la scène publique* ». Tout un programme !

6 Article initial publié sur le site de Médiapart par Fabrice Arfi, Michaël Hajdenberg et Mathilde Mathieu, le 28 avril 2011. Il inaugure une série d'articles sur le sujet jusqu'au 1^{er} juin 2011.

7 Organisme chapeautant pour la FFF et en lien étroit avec le ministère des sports, la formation (à travers la gestion des « pôles espoirs ») et la sélection et l'entraînement des joueurs des équipes nationales de football (équipes des jeunes et équipe nationale « adulte »).

8 Introduction de la 3^e partie, PP 252 et 253. S. Beaud rappelle qu'il prend notamment appui sur le livre-enquête qu'il a publié avec P. Guimard sur l'affaire de Knysna et ses suites. Livres intitulé « *Traîtres à la nation ?* ».

9 Interview citée P 299.

10 Ces propos de Laurent Blanc, issus du verbatim de la réunion produit par Médiapart, sont notamment cités p 270.

11 Titulaire de la chaire « migrations et sociétés » au Collège de France. Il vient de publier : *Lettre aux professeurs sur la liberté d'expression*, à La Découverte. On peut avec profit suivre son programme sur le site de l'institution :

<https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/index.htm>

12 Au sens de l'émergence ou d'un renouvellement des questions coloniales et postcoloniales dans la première décennie des années 2000 avec l'ouvrage collectif « Ruptures Post coloniales » publié (en 2010) à la Découverte sous la direction collective de Nicolas Bancel, Florence Bernault, Pascal Blanchard, Ahmed Boubaker, Achille Mbembe, Françoise Vergès.

13 C. Coquery-Vidrovitch, Cl. Liauzu, P. Brocheux et D. Hémery notamment, respectivement pour l'Afrique Noire, le monde Arabo-Musulman et l'Asie du Sud-Est. La publication en 2003 sous la direction de Marc Ferro du *Livre noir du colonialisme*, dont C. Coquery-Vidrovitch et P. Brocheux ont été des artisans, constitue un moment clé des études coloniales en France.

14 Et cela alors même qu'il évoque les travaux des chercheurs et chercheuses de Paris VII pour en souligner l'antériorité par rapport aux études *décoloniales*. Par ailleurs l'intérêt pour cette question et ses implications peut s'alimenter depuis longtemps à différentes sources. Fanon évidemment, mais bien d'autres également.

15 « Qu'est-ce que la justice sociale ? - Reconnaissance et redistribution », recueil d'articles de Fraser (La Découverte). La citation est extraite de « De la redistribution à la reconnaissance ? Les dilemmes de la justice dans une ère « postsocialiste ». Article publié en 1995 dans la *New Left Review*

P.-S.

- Article reçu de l'auteur le 16 avril 2021.